

Nouvelle face nationale de pièces en euros destinées à la circulation

(2012/C 10/02)



Face nationale de la nouvelle pièce commémorative de 2 euros destinée à la circulation et émise par l'Allemagne

Les pièces en euros destinées à la circulation ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro. Afin d'informer le public et toutes les parties concernées qui doivent manipuler les pièces, la Commission publie les caractéristiques des dessins de toutes les nouvelles pièces ⁽¹⁾. Conformément aux conclusions adoptées à ce sujet par le Conseil le 10 février 2009 ⁽²⁾, les États membres de la zone euro et les pays qui ont conclu un accord monétaire avec l'UE prévoyant l'émission de pièces en euros sont autorisés à émettre des pièces commémoratives en euros destinées à la circulation sous certaines conditions, notamment qu'il s'agisse uniquement de pièces de 2 euros. Ces pièces ont les mêmes caractéristiques techniques que les autres pièces de 2 euros, mais leur face nationale présente un dessin commémoratif hautement symbolique au niveau national ou européen.

Pays émetteur: Allemagne

Sujet de commémoration: La Bavière, issue de la série sur les länder

Description du dessin:

La pièce commémorative représentant la Bavière a été conçue par Erich Ott et montre la vue la plus célèbre du château de Neuschwanstein, c'est-à-dire celle de l'est, telle qu'elle s'offre aux visiteurs montant au château, avec le portail en avant-plan, surmonté des tours et tourelles de style médiéval. Le panorama montagneux derrière le château est bien rendu, de même que l'emplacement du château, perché sur une falaise surplombant la gorge romantique de Pöllat. Le nom «BAYERN» (Bavière) fait le lien entre le château de Neuschwanstein et le land. La marque d'atelier de l'exécutant, représentée par la lettre A, D, F, G ou J, se trouve dans la partie droite de la zone centrale, et les initiales de l'artiste dans la partie gauche de celle-ci.

L'anneau externe de la pièce représente les douze étoiles du drapeau européen. Entre les étoiles se trouvent, dans la partie inférieure, le millésime («2012») et, dans la partie supérieure, l'indication du pays émetteur («D»).

Volume d'émission: 30 millions

Date d'émission: janvier 2012

⁽¹⁾ Voir le JO C 373 du 28.12.2001, p. 1, pour les faces nationales de toutes les pièces émises en 2002.

⁽²⁾ Voir les conclusions du Conseil «Affaires économiques et financières» du 10 février 2009 et la recommandation de la Commission du 19 décembre 2008 concernant des orientations communes pour les faces nationales et l'émission des pièces en euros destinées à la circulation (JO L 9 du 14.1.2009, p. 52).